

Les « évaluations d'école » : c'est aujourd'hui l'accompagnement collectif PPCR !

Le SNUDI-FO 53 s'est toujours opposé vigoureusement à ces nouvelles formes d'évaluations des enseignants, transposition directe du PPCR dans l'éducation nationale. Aujourd'hui, le décret est publié et nous attirons votre attention sur la relation entre ces évaluations d'école (accompagnement collectif) et la nouvelle grille d'évaluation...

En Mayenne, les pressions des autorités académiques s'accroissent pour imposer les évaluations d'école sur la base d'une, deux ou trois écoles par circonscription, volontaires ou désignées « volontaires » ; en témoignent les relances systématiques des et parfois insistantes des IEN. Il faut savoir que « L'accompagnement collectif » des personnels est inscrit dans le décret PPCR (signé par le SNUipp et le SE-UNSA)

A savoir :

Dans le 53, des IEN ont déjà fait participer des parents d'élèves à l'évaluation d'école, en présence parfois d'élus ! **Quelques exemples concrets en Mayenne : le directeur ou la directrice se retrouve face à des parents qui critiquent ouvertement les modes d'évaluation des élèves ; un élu qui considère que la communication avec les enseignants n'est pas suffisamment bonne ou « constructive »... Certains de ces entretiens se sont parfois déroulés avec 2 IEN (dont l'IEN de la circonscription) les représentants de parents, des élus en présence d'enseignants ! Lors de ces entretiens des IEN lancent des questions très déstabilisantes aux collègues en présence des parents et des représentants municipaux.**

Mais ce n'est pas tout : Préparation de l'évaluation d'école en amont avec une auto-évaluation lourde et très infantilisante, présence de l'IEN en conseils de maîtres, de cycle, injonction de l'IEN à communiquer sur l'accompagnement en conseil d'école... Cela impactera forcément le rendez-vous de carrière (nouvelle inspection) de chaque enseignant par la suite.

Avec la nouvelle évaluation les autorités administratives font « évoluer » la gestion des enseignants vers le « management » des salariés du privé.

Evaluation d'école... de quoi s'agit-il ?

Bien qu'il n'y ait **aucun cadre statutaire (pour le moment !)** à ce dispositif, les pressions s'accroissent pour imposer les « évaluations d'écoles ». Rappelons qu'il **ne s'agit pas strictement d'une juxtaposition d'inspections individuelles** mais bien d'une évaluation du fonctionnement de l'établissement, et donc, de fait, de chaque classe prise comme un élément d'un tout. Concrètement : visites dans chaque classe, d'IEN (ils sont parfois en binômes), des conseillers pédagogiques, séances d'auto-flagellation publique, projet et objectif en matière de réduction de la difficulté scolaire et mise à mal de la liberté et des choix pédagogiques non seulement de chaque enseignant mais également de l'ensemble de l'école. Bref, que du bon ! C'est l'application directe de PPCR dans l'éducation nationale, et

Cette opération n'est rien d'autre -nous l'avons dit et écrit- que l'**application à l'école d'une démarche managériale d'entreprise**. Les effets humainement dévastateurs sur les collègues qui l'ont subie commencent à fuiter sur les autres écoles, et nombreux sont ceux qui renâclent, poussant les IEN à trouver des stratagèmes plus ou moins grossiers pour inciter

à accepter cette évaluation. Par exemple, on laisserait penser que le fait d'accepter cette évaluation pourrait amener à un moyen supplémentaire à la rentrée, ou éviter une fermeture. Propos qui peuvent qu'être dévastateurs entre les collègues de l'école, les plus naïfs reprochant aux plus sceptiques d'empêcher que l'école fonctionne dans de meilleures conditions...

Malheureusement, les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

Concrètement, comment une évaluation d'école s'organise-t-elle ?

Comme pour l'entretien professionnel prévu par le décret sur l'« évaluation des enseignants » dont FO demande le retrait sans conditions, le dispositif d'accompagnement collectif est préparé par une « démarche d'auto-évaluation » de leur pratique professionnelle par les enseignants.

Par cette méthode d'autocritique aussi culpabilisante que dégradante, il s'agit :

- de rendre responsables les collègues des résultats des élèves eux-mêmes « évalués ». C'était d'ailleurs écrit noir sur blanc dans un

protocole départemental : « **Les résultats des élèves sont imputables au sein même du système éducatif : aux enseignants** »...alors qu'avec les milliers de suppressions de postes et les contre-réformes, enseigner s'apparente de plus en plus à une mission impossible !

- d'imposer des contrats d'objectifs dérogeant aux obligations de services, à la situation statutaire et réglementaire commune à tous les enseignants et remettant en cause leur liberté pédagogique individuelle : prise en compte de « l'investissement » des enseignants dans leur évaluation et leur avancement, bouleversement des obligations de service (aménagement des horaires, engagement dans le périscolaire) et des règles d'affectation (postes à profil) ;

- de mettre les collègues en concurrence et en situation de se justifier les uns par rapport aux autres, de nier la liberté pédagogique individuelle, de soumettre les équipes aux ordres de chefs d'établissement dotés de pouvoirs hiérarchiques comme annoncé dans les projets ministériels (EPEC, établissement publique du socle commun / [Cf. rapport Leloup-Caraglio](#)...).

**SAISISSEZ LE SYNDICAT DE TOUTE
PRESSION**